

Banques : Bercy impose des réserves plus conséquentes

Le Haut Conseil de stabilité financière, une instance rattachée au ministère de l'Économie et des Finances, vient d'imposer un relèvement de 0,25 % du taux du « coussin contracyclique » des banques, le portant à 5 %.

Le Haut Conseil de stabilité financière impose aux banques une plus grande prudence

Une banque dont le portefeuille de crédits est constitué de créances d'un nombre restreint de grandes entreprises court forcément un risque accru. Et même si tel n'est pas le cas des grandes banques françaises (heureusement), Bercy préfère ne pas prendre de risques et impose des seuils d'exposition à ne pas dépasser. Conformément à la dernière annonce du Haut Conseil de stabilité financière sur le sujet, ce seuil sera relevé pour être porté à 5 %.

Au 1er juillet 2019, les banques « d'importance systémique » ne pourront donc plus « exposer » plus de 5 % de leur capital à un seul débiteur. En d'autres mots, une seule entreprise ne pourra plus constituer plus de 5 % du portefeuille de crédits d'une même banque. Cette mesure restrictive s'applique aux établissements suivants : BNP Paribas, Société Générale, Groupe Crédit Agricole, Groupe BPCE, Groupe Crédit Mutuel et La Banque Postale.

Crédit : l'appétit des entreprises n'a jamais été aussi important

Le Haut Conseil de stabilité financière rappelle par la même occasion que l'endettement du secteur privé non financier continue de croître et atteint 130,2 % du PIB au quatrième trimestre 2017, dont 58,4 % pour les ménages et 71,8 % pour les entreprises (hors secteur financier). L'emballement du crédit a été particulièrement marqué ces quatre dernières années, et la France a aujourd'hui un niveau d'endettement supérieur à la moyenne de la zone euro. Cet appétit pour le crédit bancaire concerne les entreprises de toutes tailles.

Néanmoins, en sachant que les banques françaises ont déjà des niveaux de fonds propres élevés par rapport aux exigences minimales, dans les faits cette mesure de Bercy ne devrait rien changer pour les banques.